

*Estimez-vous nécessaire de renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine du droit à l'éducation, y compris le suivi des normes et critères ainsi que des politiques et initiatives nationales dans le domaine de l'éducation ? Quelles modalités d'action particulières souhaiteriez-vous voir mises en oeuvre ?*

*Quelles propositions souhaiteriez-vous faire pour renforcer l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation de qualité ?*

14. La pandémie de VIH/sida menace le développement humain dans un grand nombre de pays. Elle touche des étudiants, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation et porte gravement préjudice aux institutions, aux personnels et aux investissements éducatifs. Elle est considérée comme un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de l'EPT. L'UNESCO s'est engagée à accroître et coordonner les efforts dans le domaine de "l'éducation préventive" en coopération avec tous les partenaires concernés et en tenant compte des aspects multisectoriels de ce défi.

*Pensez-vous qu'il faille appuyer davantage l'action de l'UNESCO dans le domaine de "l'éducation préventive contre le VIH/sida" ? Avez-vous des propositions à faire pour améliorer la coordination de l'action de l'UNESCO en tirant parti des compétences de tous les secteurs dans la lutte contre le VIH/sida ? A cet égard, estimez-vous nécessaire d'introduire des axes d'action communs, voire un nouveau thème transversal dans le 33 C/5 sur l'éducation préventive contre le VIH/sida (étant entendu qu'un nouveau thème transversal pourrait nécessiter un ajustement du 31 C/4) ?*

15. L'UNESCO est l'organisation chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et devrait jouer un rôle de premier plan dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

*Avez-vous des recommandations à formuler sur les orientations que l'UNESCO devrait prendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ?*

16. Les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'éducation, et la nécessité croissante d'assurer une initiation aux TIC s'imposent de plus en plus dans les "sociétés du savoir" et les "économies du savoir", comme l'a souligné le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Dans ce processus, l'UNESCO peut devoir accroître sa participation à des projets pilotes et expérimentaux ainsi qu'au développement de l'utilisation des TIC à divers niveaux de l'éducation et de la formation pédagogique. Cette démarche pourrait s'effectuer en coopération étroite avec le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information, ce dernier affectant d'ores et déjà dans le 32 C/5 d'importantes ressources de programme à cette activité (voir également ci-dessous la section relative à la communication et l'information).